

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt cinq du mois de avril à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Centre des congrès - Salle de l'Europe à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

2 MAI 2024

Déposée en
Préfecture le

2 MAI 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Michel BEAL, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Alexandra BEAUJARD à Bénédicte SERRATE, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Odile CERIATI-MAURIS à Patrick LECONTE, Samuel DIXNEUF à Alexandre MULATIER-GACHET, Denis DUPERTHUY à Claire LEPAN, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Chantale FARMER à Yannis SAUTY, Aurélie GUEDRON à Charlotte JULIEN, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, Patricia MERMOZ à Gilles ARDIN, Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ, Laure ODORICO à Stéphane BOUCLIER, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Eric PEUGNIEZ à Pierre-Louis MASSEIN, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN, Guillaume TATU à Viviane MARLE

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, Olivier BARRY, Marie BERTRAND, Bilel BOUCHETIBAT, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PARTENARIAT AVEC LA FRENCH TECH ALPES - ANNECY - CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

Aurélien MODURIER, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique ;

Vu la délibération n° DEL-2021-220 du Conseil communautaire du Grand Annecy, en date du 30 septembre 2021, approuvant la stratégie de développement économique 2021-2026 du Grand Annecy ;

Vu le régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les Règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023 et, en particulier, son paragraphe 5.2.4 en faveur des pôles d'innovation ;

Vu le Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

1 – Contexte - La French Tech sur le territoire du Grand Annecy : une structuration en trois niveaux

La French Tech sur le territoire du Grand Annecy est composée de trois échelons qui sont présentés ci-après.

1.1 – La French Tech nationale

La dynamique French Tech impulsée par l'Etat depuis 2014 vise à faire de la France un pays attractif pour les jeunes pousses (start-up) innovantes qui veulent partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens.

Au-delà de prôner l'innovation au travers de la culture start-up, ce mouvement vise à sensibiliser les élus, les écosystèmes et les citoyens aux enjeux sociaux et environnementaux du numérique et des nouvelles technologies.

La Mission French Tech, rattachée au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et, plus particulièrement, à la direction générale des entreprises, est en charge de coordonner les acteurs de ce mouvement (entrepreneurs, structures d'accompagnement et de financement...), de concevoir la stratégie nationale et de contribuer à l'élaboration des politiques publiques du numérique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

La stratégie nationale de la French Tech repose sur ces mots-clés : croissance, talents et inclusion, attractivité, impact et souveraineté. Cette stratégie se décline en objectifs qui eux-mêmes sont mis en action par l'intermédiaire de différents dispositifs nationaux. Les axes stratégiques 2023-2026 s'orientent davantage vers les enjeux de France 2030.

1.2 – La French Tech Alpes

Le 25 juillet 2016, le label de « Métropole French Tech », attribué dans un premier temps à la Métropole de Grenoble, a été étendu à 3 autres grandes agglomérations du sillon alpin : Annecy, Chambéry et Valence-Romans. Ce label symbolise la reconnaissance et le positionnement du sillon alpin comme territoire d'innovation. Le rassemblement de ces territoires et le partage de ce label ont donné lieu à une alliance informelle dans sa structure, nommée « French Tech in the Alps ».

Le 3 avril 2019, la French Tech in the Alps a obtenu le label de « Capitale French Tech » pour une durée de 3 ans. Ce dernier résulte d'une candidature commune des territoires d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble, de Valence-Romans et du Genevois français, nouvellement arrivé dans ce groupement. Son obtention permet d'inscrire la French Tech in the Alps dans un mouvement global et ambitieux et l'engage à mettre en œuvre la stratégie nationale de la French Tech sur ces territoires. La French Tech in the Alps prend alors une forme associative.

Le 2 février 2023, la French Tech in the Alps obtient à nouveau le label « Capitale French Tech » pour une durée de 3 ans et devient « La French Tech Alpes ». Elle fait partie des 17 capitales labellisées et poursuit sur la dynamique de la précédente labellisation.

Aujourd'hui, la French Tech Alpes est une association portée par un collectif de professionnels engagés pour le développement et le rayonnement du numérique, de l'innovation et des nouvelles technologies sur le sillon alpin.

Forte de 700 membres, la French Tech Alpes aide à la création et à la croissance des jeunes entreprises innovantes en s'appuyant sur des outils locaux (Le Panorama des Start-up et des entreprises innovantes du sillon alpin, Le Guide de l'entrepreneur alpin innovant, Le Campus Numérique in the Alps, Territoires Solutions, ...), sur des programmes nationaux de la French Tech, sur l'ensemble des partenaires et acteurs qui s'investissent dans l'écosystème et sur le réseau national et international des Communautés et Capitales French Tech.

1.3 – La French Tech Alpes - Annecy

Le territoire de l'agglomération annécienne s'est engagé dans la démarche French Tech depuis sa genèse. Cette dynamique s'est matérialisée par la création d'une association en 2015 nommée La Vallée du Numérique, puis Annecy Start'up.

En 2020, il a été acté d'opérer la fusion-absorption d'Annecy Startup par l'association Thésame. Annecy Startup a ainsi cessé son activité et ses missions ont été portées par l'entité French Tech Alpes - Annecy intégrée au sein de Thésame.

Aujourd'hui, La French Tech Alpes - Annecy devient une entité à part entière portée par une association ayant pour but de contribuer au développement de l'écosystème start-up du bassin annécien et de participer à la dynamique start-up à l'échelle du sillon alpin.

L'association adhère chaque année à l'association La French Tech Alpes, lui permettant de bénéficier du label Capitale French Tech.

La French Tech Alpes - Annecy fonctionne avec un bureau de bénévoles issus de l'écosystème start-up et représentatifs du bassin annécien. Il est dirigé par un opérationnel à plein temps, le directeur, avec une ressource en communication en alternance.

La French Tech Alpes - Annecy contribue de façon plus ou moins forte à tous les axes de la stratégie de développement économique 2021-2026 du Grand Annecy. En effet, la dynamique French Tech a un impact majeur sur le développement économique du territoire, par exemple de part :

- son soutien à la création, au développement et à l'implantation d'entreprises innovantes qu'elle accompagne,
- le potentiel de création d'emplois dans les start-up,

- sa contribution à l'élaboration des politiques publiques du numérique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat,
- son réseau tissé à l'échelle locale, nationale et internationale,
- sa sensibilité aux enjeux sociétaux et environnementaux.

2 – Attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle et convention d'objectifs pluriannuelle

Au regard des éléments présentés ci-avant, le Grand Annecy et La French Tech Alpes - Annecy conviennent d'une solution de subventionnement des actions déployées par la French Tech, participant à la stratégie de développement économique du Grand Annecy.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 90 000 € (imputation 3130 - 61 - 65748) afin de soutenir les actions de la French Tech déployées sur le territoire du Grand Annecy.

De plus, le Grand Annecy met à disposition de l'association, à titre gratuit, un bureau et des services associés dans son pôle entrepreneurial des Papeteries situé dans le bâtiment des Papeteries – Image Factory. Ce partenariat est encadré par un bail spécifique

L'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, prévoit que « *l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie* ». Le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ayant fixé ce montant à 23 000 €, le Grand Annecy se trouve dans l'obligation de signer une convention avec l'association La French Tech Alpes - Annecy.

Le Grand Annecy procédera au versement de la subvention annuelle de fonctionnement sur demande écrite de La French Tech Alpes - Annecy :

- en une fois lors de l'année 2024 après signature de la convention d'objectifs,
- en deux fois lors des années suivantes :
 - un acompte de 50 % du montant total au cours du premier trimestre,
 - le solde à réception des justificatifs listés dans la convention.

Pour l'année 2024, cette aide financière a été inscrite au budget primitif 2024.

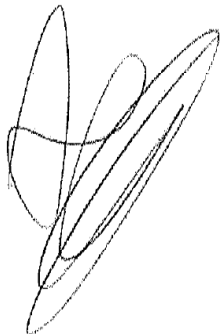
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la convention d'objectifs relative au financement de l'association « La French Tech Alpes - Annecy » pour la période 2024-2027, jointe en annexe, à intervenir entre La French Tech Alpes - Annecy et le Grand Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € en faveur de l'association La French Tech Alpes - Annecy afin de soutenir les actions de la French Tech déployées sur le territoire du Grand Annecy :
 - au titre de l'année 2024,
 - au titre des années 2025, 2026 et 2027, sous réserve de l'inscription de ces aides financières au budget primitif par le Conseil communautaire et au regard des demandes et justifications chiffrées présentées dans les délais par l'association.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 85

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.